

Aux habitants des communes de Terre Sainte

Pourquoi le contrôle des habitants vous demande-t-il votre appartenance religieuse ?

Lors de votre inscription à la Commune vous avez reçu un questionnaire vous demandant de déclarer si vous appartenez à une communauté religieuse. La déclaration d'appartenance religieuse permet à l'Etat de connaître le nombre de citoyens de chaque confession et de définir les montants alloués à chaque église.

Quelle conséquence votre déclaration va-t-elle avoir sur vos impôts ?

Il faut le savoir, dans le Canton de Vaud, se déclarer « sans confession » n'a pas d'incidence sur les impôts. Aucun impôt ecclésiastique n'est perçu et les frais de culte, mariage, baptême et enterrement des Eglises protestante et catholique romaine sont couverts par les impôts généraux prélevés par le Canton et les Communes sous condition que vous soyez déclaré paroissien catholique ou protestant et les membres de votre famille baptisés.

Quel est l'avantage de déclarer votre appartenance religieuse ?

Cette information permet aux responsables des Eglises de vous informer sur leurs activités et sur les rencontres, notamment celles destinées aux enfants : l'éveil à la foi des tout-petits, la formation catéchétique, la préparation à la communion et à la confirmation. Si vous n'avez pas répondu à la question d'appartenance religieuse, vous ne recevrez aucune information à ce sujet et vous serez considéré comme non paroissien, réformé ou catholique.

Est-ce que vous pouvez modifier votre appartenance religieuse ?

Si, après avoir indiqué au contrôle des habitants votre appartenance religieuse, vous souhaitez la modifier, c'est possible. Il suffit pour cela de remplir le formulaire annexé.

Chaque citoyen est libre et égal en droit, mais il doit également être solidaire avec les citoyens de la même communauté.

Adresses des Eglises reconnues par la Constitution vaudoise dans la région :

Eglise évangélique réformée
Secrétariat paroissial
Route de l'Eglise 18
1291 Commugny
Téléphone : 022 776 11 64
E-mail : paroissets@bluewin.ch
www.terresainte.eerv.ch

ou

Viviane Scott, présidente du Conseil paroissial
Chemin du Milieu 11
1279 Bogis-Bossey
Téléphone : 022 776 10 79

Eglise catholique romaine de Terre Sainte – St Robert
Secrétariat paroissial
Route Suisse 1
1297 Founex
Téléphone : 022 776 16 08
E-mail : paroisse.founex@cath-vd.ch
www.cath-vd.ch/founex

ou

Walter Hauser, président du Conseil paroissial
Chemin des Vieux-Saules 4
1295 Tannay
Téléphone : 022 776 25 66